**Déclaration**

**de M. Bahram Heidari,**

**représentant de la République islamique d’Iran**

**lors de la vingt-septième session**

**du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l’OMPI**

**Déclaration générale**

**Genève – 24 novembre 2021**

**بسم الله الرحمن الرحیم**

**Je vous remercie, Madame la Présidente.**

Nous sommes ravis de vous voir présider à nouveau cet important comité. Permettez-moi de vous assurer de notre participation et de notre coopération aux travaux du comité dans un esprit constructif. Nous tenons également à remercier le Secrétariat pour la préparation de cette réunion. Ma délégation souscrit à la déclaration faite par l’Inde au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique.

L’assistance technique et les activités de renforcement des capacités devraient toujours être axées sur le développement. Le comité pourrait aider à renforcer la coopération technique afin de permettre aux pays d’utiliser le système de la propriété intellectuelle comme un facteur contribuant à la réalisation de leurs objectifs de développement et à l’amélioration de leur niveau d’innovation dans l’économie mondiale. À cet égard, l’assistance technique devrait se concentrer sur la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle et sur l’étude des éléments de flexibilité existants dans le système international de la propriété intellectuelle.

**Madame la Présidente,**

L’Assemblée générale de l’OMPI a adopté en 2010 une décision relative à la création d’un mécanisme de coordination en vertu duquel les organes compétents de l’OMPI sont tenus de faire un rapport à l’Assemblée générale sur leurs activités en matière de mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, rapport qui doit être transmis au CDIP. Toutefois, ces dernières années, la plupart des organes de l’OMPI n’ont pas rempli cette obligation de rapport. En application de la décision de l’Assemblée générale établissant ces exigences en matière d’établissement de rapports dans le cadre du mécanisme de coordination pour la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, cette question devrait à juste titre être portée à l’attention de l’Assemblée générale.

**Madame la Présidente,**

Dans le domaine du renforcement des capacités, l’atténuation des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 revêt une grande importance. L’OMPI, en tant qu’institution spécialisée des Nations Unies, devrait logiquement poursuivre et renforcer sa participation active aux activités menées à l’échelle mondiale par les organisations du système des Nations Unies pour faire face à la pandémie. Nous prenons note de la participation de l’OMPI aux activités de l’OMC sur la santé publique, mais nous pensons toutefois que les initiatives menées conjointement avec l’OMC et l’OMS requièrent l’adoption de mesures tangibles pour accélérer l’accès équitable et abordable aux médicaments et aux vaccins contre la COVID-19. Nous attendons de l’OMPI qu’elle joue un rôle plus important dans la lutte contre les conséquences de la pandémie et la recherche de solutions, en particulier dans le domaine des traitements et des vaccins contre la COVID-19, ainsi qu’en vue de la reprise économique post-pandémie pour une meilleure reconstruction.

Des discussions ont eu lieu au sein du Conseil des ADPIC de l’OMC au sujet de l’articulation entre la propriété intellectuelle et les mesures visant à faire face à la pandémie de COVID-19, en mettant l’accent sur l’accès aux technologies nécessaires pour lutter contre la COVID-19 et sur les questions de propriété intellectuelle connexes. Dans ce contexte, il est essentiel de mener une discussion sur ce point au sein du CDIP.

**Je vous remercie, Madame la Présidente.**